

BON DE COMMANDE CARTE DE MEMBRE OL KIDS 2010-2011

ENFANT JUSQU'À 12 ANS INCLUS

ANCIEN MEMBRE OL KIDS 2009-2010	CADRE RÉSERVÉ AU CLUB	
ANGIEN PIEMBRE GE RIBS 2007 2010	DATE:	
N° MEMBRE OL KIDS	PACK CADEAU: MODE DE PAIEMENT:	
(5 chiffres inscrits sur votre carte OL Kids saison 2009-2010)		
		•••••
POUR DEVENIR MEMBRE OL KIDS :	2. Présentez-vous avec ce bon de commande dûment rempli à : BILLETTERIE OL STORE GERLAND Métro Stade de Gerland - 60 Avenue Tony Garnier - 69007 LYON. Ouverture du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h30.	
 1. Privilégiez la commande à distance : Retournez le bon de commande dûment rempli, signé, daté et accompagné de votre règlement à : 		
OLYMPIQUE LYONNAIS - Service OL Kids 350 Avenue Jean Jaurès - 69361 LYON Cedex 07.	3. 4 semaines après votre commande, recevez votre carte OL Kids ainsi que votre pack cadeau par courrier suivi avec remise contre signature pour 6€ supplémentaires (frais	
Commandez votre carte sur : olweb.fr/Billetterie/Achetez vos places	de gestion) ou venez [le représentant légal] les récupérer à la Billetterie OL Store Gerland sur présentation du livret de famille.	
MERCI DE REMPLIR UN BON DE COMMANDE PAR CARTE OL KIDS	MODE DE PAIEMENT :	
Nom*:Prénom*: Date de naissance*: / / Nom et Prénom du représentant légal*:	□ Carte Bancaire (sigles CB, VISA, MASTERCARD) N° □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
Adresse du représentant légal* :	Cryptogramme (Chiffres au verso de votre carte bancaire)	
Téléphone : Portable :	□ Chèque Bancaire / Postal à l'ordre de l'OLYMPIQUE LYONNAIS SASP	
CARTE DE MEMBRE OL KIDS		PRIX TTC
1 CARTE NOMINATIVE PAR ENFANT		50 €
	FRAIS DE GESTION SI ENVOI (6€)	€
	MONTANT À PAYER	€
☐ Je souhaite recevoir par e-mail la newsletter OLWEB.FR	0.00.07.07.0	
Je souhaite recevoir les offres de l'OL : □ Par e-mail □ Par sms	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL	
Je souhaite recevoir les offres des partenaires de l'OL : □ Par e-mail □ Par sms	☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente au v	verso
	LE	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous diposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE MEMBRE OL KIDS

LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT AU PROGRAMME DE MEMBRE OL KIDS EMPORTE L'ADHÉSION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

ARTICLE 1 - OBJET : La présente carte de Membre OL Kids permet d'être identifié et reconnu comme Membre Officiel par l'Olympique Lvonnais.

Le titulaire de la carte OL Kids saison 2010/2011 se verra remettre un cadeau exclusif non commercialisé dans nos boutiques OL ainsi que 2 invitations en tribune « famille » (1 membre OL Kids / 1 adulte accompagnateur) sur 2 matchs déterminés par l'Olympique Lyonnais. (Informations communiquées exclusivement sur olweb.fr/ Rubrique Billetterie / Infos Billetterie ou sur olkids.com). Sur présentation de sa carte OL Kids ainsi que de son livret de famille, le Membre OL Kids accompagné de son représentant légal ou son représentant légal seul pourra bénéficier d'une remise de 10% dans nos Boutiques OL. (Non cumulable avec des remises ou promotions en cours dans les magasins). L'Olympique Lyonnais se réserve la faculté de modifier ces avantages au cours de la saison 2010/2011.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADHÉSION : Cette carte est destinée aux enfants jusqu'à 12 ans inclus au moment de la souscription de la carte, sur présentation d'un justificatif. Ce bon de commande ne sera validé que lors de l'acceptation des conditions générales de vente en cochant la case prévue à cet effet par le représentant légal ainsi que de la signature du représentant légal.

ARTICLE 3 - PRIX : Le prix stipulé sur le bon de commande visé au recto est ferme et définitif et payable en une seule fois.

ARTICLE 4 - DURÉE : Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive telle que définie par la Lique de Football Professionnel pour assister au déroulement des matchs de Championnat de France de Football sur le stade de Gerland.

ARTICLE 5 : UTILISATION DE LA CARTE : Le Membre OL Kids reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que l'Olympique Lyonnais connaisse son identité et son adresse. La carte de Membre OL Kids est nominative : toute vente, revente, échange ou location est strictement interdite. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de la carte avec retrait de la carte, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit. Les cartes perdues ou volées ne seront pas remboursées mais pourront être remplacées en contrepartie de 25 € TTC de frais de gestion. En cas de perte ou de vol, le représentant légal du Membre OL Kids doit immédiatement en informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive.

ARTICLE 6 : CONDITION D'ACCES : Le Membre OL Kids doit présenter sa carte de membre ainsi que son livret de famille aux Guichets de l'Olympique Lyonnais pour pouvoir bénéficier des avantages dont l'accès aux périodes de réservations privilégiées.

Lors du contrôle à l'entrée du stade, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur la carte de membre, celui-ci étant nominatif. Le Membre OL Kids devra présenter son billet au contrôle d'accès pour entrer dans le stade.

Aux entrées du stade, le porteur du billet accepte de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet, et pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le Règlement Intérieur du stade considéré seront consignés ou saisis. L'entrée est immédiate, toute sortie sera définitive. Toute personne refusant de se soumettre aux mesures de contrôle et de sécurité se verra refuser l'entrée au Stade sans qu'elle puisse prétendre à un quelconque remboursement de son abonnement. L'accès au stade est interdit aux personnes faisant l'objet d'une mesure judiciaire ou administrative d'interdiction de stade. En vertu du règlement de la Ligue de Football Professionnel, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès, enfant mineur compris. Le Membre OL Kids devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la LFP ou la FFF. Le Membre OL Kids s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteurs. Le Membre OL Kids est informé que la loi N°93-1282 du 6 décembre 1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15 244,90€ d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour les personnes tels que couteau, ciseau, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre... Le titulaire d'un billet s'interdit d'introduire dans l'enceinte du stade : toute boisson alcoolisé et ou documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire. En conséquence, l'accès au stade n'est possible qu'aux porteurs de billets pour le match inscrit sur le billet qui se sera préalablement soumis aux mesures destinées à prévenir toute atteinte à la sécurité. Conformément aux dispositions de la loi N°98-146 du 6 mars 1998, il est rappelé que les interdictions susvisées s'appliquent également à l'extérieur de l'enceinte du stade lors des manifestations sportives concernées. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude, entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales, ainsi que l'interdiction prévue par la loi de pénétrer dans une enceinte sportive.

Toute personne détentrice d'un Billet présente au Stade sera considérée comme ayant donné son consentement irrévocable à l'utilisation par l'Olympique Lyonnais, à titre gracieux, pour le monde entier sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion d'un Match, ces droits étant librement cessibles par l'Olympique Lyonnais à tout tiers de son choix. Le détenteur du billet est par ailleurs informé que, pour assurer sa sécurité, le Stade peut être équipé d'un système de vidéo surveillance, placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire, dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément à l'article 10 V de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée. Les spectateurs sont avertis qu'en cas de tournage d'un film ou retransmission à la télévision de la manifestation, leur image serait susceptible d'y figurer.

ARTICLE 7 : INFRACTION AU REGLEMENT : Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation du billet du match et de la carte de Membre OL Kids sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales ou civiles.

ARTICLE 8 : L'Olympique Lyonnais n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout évènement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment en cas d'intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décision de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline notamment impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci. L'Olympique Lyonnais n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2010-2011. Le Membre OL Kids renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits cités ci-dessus. L'Olympique Lyonnais n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de l'Olympique Lyonnais dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

ARTICLE 9 : Tout litige relatif à l'exécution et à l'interprétation des présentes est régi par le droit Français. Toute réclamation portant sur l'attribution ou le refus d'un Membre OL Kids devra être adressée au plus tard deux jours calendaires avant la date du Match, sous peine de forclusion. Toute autre réclamation portant sur le déroulement du Match devra être formulée dans les deux mois (le cachet de la poste faisant foi) à compter de la date effective du Match par lettre recommandée avec AR à peine de forclusion. Ces réclamations devront être notifiées à l'adresse mentionnée ci-dessous des présentes Conditions Générales de Vente. Vous pouvez joindre le service client par courrier : Olympique Lyonnais – Service Billetterie, 350 Avenue Jean Jaurès, 69361 Lyon Cedex 07.